

Rapport de présentation

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 SIVOM du BORN - TRAITEMENT ORDURES MENAGERES

Budget principal

Le budget principal SIVOM du Born - Traitement ordures ménagères comprend :

- le fonctionnement de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Pontenx-les-Forges
- le fonctionnement du centre de transfert des déchets de Morcenx
- le fonctionnement des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) de Biscarrosse et Mimizan et de l'ancienne installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Piche à Sainte Eulalie-en-Born.

Toutes les sommes inscrites sur ce budget sont **hors taxes**, le SIVOM étant assujetti à la TVA. Il est voté par nature et au niveau du chapitre avec les opérations d'équipement comme chapitres.

-> Résultats de l'exercice 2022

Section	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice 2022
	Prévisions	Mandats émis	Prévisions	Titre émis	
Fonctionnement	4 018 000.00 €	3 719 363.02 €	4 018 000.00 €	3 713 772.38 €	- 5 590.64 €
Investissement	2 291 347.67 €	135 176.13 €	2 291 347.67 €	409 196.30 €	274 020.17 €
Total	6 309 347.67 €	3 854 539.15 €	6 309 347.67 €	4 122 968.68 €	268 429.53 €

En fonctionnement, les **dépenses** réalisées sont inférieures aux prévisions car, notamment :

- les crédits des charges à caractère général n'ont pas été entièrement consommés **(- 78 400 €)** :
 - Les dépenses de surveillance environnementale sont moins importantes que prévues, le nouveau marché étant moins onéreux que prévu.
 - L'étude relative au centre de transfert n'a pas été réalisée.
 - La TGAP sur les émissions polluantes qui avait très nettement augmenté en 2021, en raison des quantités déclarées et avait donc généré une prévision importante, s'élève à un montant trois fois moins élevé.
 - Les crédits relatifs à la TGAP sur les déchets entrants n'ont pas été consommés en intégralité,



- Les dépenses d'entretien des sites ont été moindres que prévues, notamment le nettoyage de la décharge de Piche.
- Les études de régularisation de l'autorisation d'exploiter des ISDI de Biscarrosse et de Mimizan n'ont pas été payées en intégralité en 2022. Il reste 1 450 € à payer en 2023.
- L'étude relative à la régularisation administrative de l'ISDI de Morcenx n'a pas été réalisée.
- Aucune réparation ou entretien exceptionnel des installations n'a été nécessaire.

le Service de Gestion Comptable n'a pas présenté de créances admises en non valeurs, ni de créances éteintes (5 500 €)

- les crédits des dépenses imprévues n'ont pas été utilisés (109 275 €).

Les recettes de fonctionnement sont inférieures aux prévisions :

- malgré un excédent des prévisions pour les apports à l'UVE des collecteurs extérieurs au territoire du SIVOM (+ 66 200 €) en raison de l'apport de DIB important et d'un apport d'ordures ménagères du SICTOM du Marsan imprévu en fin d'année,
- malgré une pénalité pour défaut d'apports subie par CYCLERGIE pour un montant de 43 200 €,
- car les tonnages d'ordures ménagères résiduelles et du tout-venant déchetteries du SIVOM (territoire collecte) traités en 2022 sont moins importants qu'en 2021 (baisse de 2 750 T) donc la recette baisse (- 108 900 €)
- les recettes du service ISDI sont légèrement supérieures aux prévisions, en raison de la vente de pins de la décharge de Piche et de la redevance pour apports de gravats en légère hausse (+ 3 200 €).

En investissement,

- le contrôle de performance de l'UVE est commandé. Il sera réalisé en mars 2023.
- les travaux pour appliquer les Meilleures Techniques Disponibles n'ont pas commencé.
- la vidéoprotection a été installée dans la fosse et sur le quai afin de pouvoir contrôler la qualité des déchets entrants.

L'étude pour la régularisation de la cessation d'activité de l'ISDI de Parentis, qui est propriété de la Commune, est en cours mais n'est pas terminée en raison de débats sur l'usage futur du site. En effet, celui-ci conditionne la nature des travaux de réhabilitation.

-> **Résultats cumulés à reporter en 2023**

Section	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement en 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	298 977.08 €	0 €	- 5 590.64 €	293 386.44 €
Investissement	822 147.67 €		274 020.17 €	1 096 167.84 €
Total	1 121 124.75 €	0 €	268 429.53 €	1 389 554.28 €

Du fait que l'amortissement de l'UVE se poursuit alors que les emprunts sont pratiquement tous terminés (ne subsiste que celui lié à la construction de l'aire à mâchefers) et que les travaux de mises aux normes ne sont pas encore réalisés, l'excédent de fonctionnement diminue au profit de celui d'investissement.



-> Restes à réaliser 2022 à reporter en 2023

Sont inscrits en restes à réaliser, pour un montant total de **15 100.00 €**, les opérations suivantes :

Service UVE : **8 200.00 €**

- Mise aux normes - Meilleures Techniques Disponibles – Contrôle de performance : **8 200.00 €**

Service ISDI : **6 900.00 €**

- Réhabilitation de l'ISDI de PARENTIS-EN-BORN : régularisation de la situation administrative (dossier de cessation d'activité) : **6 900.00 €**